

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	58/2026
Mise en ligne le	17/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2026

Objet de la délibération

Services municipaux – Restauration et garderie scolaires – Tarification à compter du 1^{er} septembre 2026 – Adoption

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHE – M. Raymond HAREL – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – Mme Sylvie COSTA – M. Julien BERETTI – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentés M. Laurent VIDAL pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Max RASCALOU pouvoir à Mme Pascale LOCK-JEANJEAN / M. Xavier COMBETTES pouvoir à Mme Sylvie COSTA / Mme Christelle MUSICCO pouvoir à M. Julien BERETTI

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Catherine ITIER

Madame Catherine ITIER présente l'affaire ;

Le SIVOM Bérange Cadoule et Salaison, qui exerce la compétence « confection et fourniture de repas aux restaurants scolaires et ALSH » des communes adhérentes, nous a informés de la revalorisation des prix d'achat des prestations alimentaires, auxquels s'ajoutent la hausse constatée des charges de personnels, de fluides, de maintenance et de renouvellement des équipements liées à ce service municipal.

De même, la tarification unique de la garderie du matin et du soir, y compris les études surveillées, n'a pas été réévaluée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, il convient d'ajouter un nouveau tarif pour la gestion des paniers repas portés par les familles au titre d'un protocole d'accueil individualisé, afin de les prévoir dans le système de réservation et de gestion des effectifs accueillis sur le temps méridien, et de couvrir ces prises en charge individualisées (conservation à température contrôlée, réchauffage, dressage, nettoyage et remise des contenants).

En conséquence, je vous propose d'actualiser nos tarifications en matière de restauration et de garderie scolaires au 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Tarification des prestations :

Prestation	Tarif	
Garderie du matin	0,80 €	+0,20
Garderie du soir	0,80 €	+0,20
Repas « enfant »	3,90 €	+0,20
Repas « adulte »	4,30 €	+0,20
Gestion « PAI »	1,50 €	Nouveau
Repas « majoré » *	5,00 €	Inchangé

* En cas de non-respect du délai de réservation préalable prévu par le règlement intérieur du service

Tarification sociale sur constitution de dossier auprès du CCAS et selon barème de ressources :

Tranches de revenus *		Tarif social	
Personne seule avec enfant(s)	Couple avec enfants		
Jusqu'à 900,00 €	Jusqu'à 1.050,00 €	0,80 €	+0,10
de 900,01 € à 1.050,00 €	de 1.050,01 € à 1.200,00 €	1,10 €	+0,10
de 1.050,01 € à 1.200,00 €	de 1.200,01 € à 1.350,00 €	1,40 €	+0,10
de 1.200,01 € à 1.350,00 €	de 1.350,01 € à 1.500,00 €	1,70 €	+0,10
de 1.350,01 € à 1.500,00 €	de 1.500,01 € à 1.650,00 €	2,30 €	+0,10

* Revenus de toute nature perçus en moyenne sur les 3 derniers mois (déduction faite du loyer et charges locatives)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 29

Le Maire,

Guy LAURET.

La Secrétaire de séance,

Catherine TIER.